

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PRADES

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPR-I) DE L'ALLIER, DE LA BESQUE ET DE LA SEUGE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2022/95 en date du 17 août 2022, le projet d'établissement d'un plan de prévention du risque inondation (PPR-I) de l'Allier, de la Besque et de la Seuge sur la commune de Prades sera soumis à enquête publique pour une durée de 32 jours, soit du mardi 27 septembre 2022 à 9 heures au vendredi 28 octobre 2022 à 17 heures.

Mme Danièle VALLÉRY-FERRET, retraitée de l'éducation nationale est désignée commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête susvisée ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés, pendant la durée de l'enquête, en mairie de Prades pour être mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Le dossier d'enquête sera également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire, à l'adresse: <http://www.haute-loire.gouv.fr/autres-enquetes-publiques>
- sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Loire - Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement sur rendez-vous 04 71 09 92 45.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être soit :

- consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Prades
- adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Prades
- adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-ep-ppri-prades@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-ep-ppri-prades@haute-loire.gouv.fr)
- exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Prades : les :

- mardi 27 septembre 2022 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 7 octobre 2022 de 14 heures à 17 heures
- vendredi 28 octobre 2022 de 14 heures à 17 heures

Les observations et propositions écrites du public émises sur les registres d'enquête et celles transmises par voie postale sont consultables à la mairie de Prades pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par la voie électronique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Loire, à l'adresse informatique suivante : <http://www.haute-loire.gouv.fr/autres-enquetes-publiques>

Les courriers et courriels doivent impérativement parvenir au plus tard le 28 octobre 2022 à 17 heures, heure de clôture de l'enquête publique.

Le public pourra demander des informations auprès de la direction départementale des territoires - service SATURN – 13 rue des Moulins – 43009 LE PUY EN VELAY.

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Prades ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire – Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement. Ces documents seront insérés et consultables sur le site internet de la préfecture pendant une durée d'un an à l'adresse suivante : <http://www.haute-loire.gouv.fr/autres-enquetes-publiques>.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Haute-Loire est susceptible d'approuver le plan de prévention du risque inondation de l'Allier, de la Besque et de la Seuge sur la commune de Prades.